

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 23/01/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
23 janvier 2025

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Mandat de procuration : Jean-Claude BAZIN à Dominique FOINANT, Rose-Marie FALQUE à Jocelyne CAREL, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ, Christophe SONREL à Olivier MARTET

Absents : Christian GEX, Thierry MERCIER, Catherine PAILLARD, Pierre-Jean COURBEY

Secrétaire de séance : Monsieur René WAGNER

Membres présents.....21
Absents ayant donné mandat de procuration.....4
Absents.....4
Votants.....25

Délibération 2025 008

MOBILITE

Cession des vélos électriques

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	4	25	0	0	0

En 2018, le PETR a fait l'acquisition d'une flotte de vélos électriques dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte TEPCV.

La législation actuelle ne nous permet plus de mettre ces vélos à la location car ce sont des vélos électriques et non des vélos à assistance électriques. Les règles de conduite ne sont pas les mêmes et bien plus contraignantes.

Il vous est proposé que le PETR cède ces vélos, par ordre de priorités :

- Aux agents de la collectivité qui souhaitent en acquérir
- Aux élus qui souhaitent en acquérir.
- A des associations d'insertion

Le prix de cession proposé est de :

- 30 € par vélos pour les agents
- 100 € par vélos pour les élus ou associations

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le comité de pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** la cession des vélos électriques aux agents de la collectivité et aux élus pour le tarif indiqué ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires pour cette cession
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget annexe mobilité-transport 2025 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 29 janvier 2025
Philippe DANIEL,
Président.

